## Restauration de la nature : le Parlement européen adopte définitivement le texte



Ce 27 février 2024, le Parlement européen a voté, de justesse, en faveur du règlement sur la restauration de la nature. Ce texte vise à restaurer 20 % des terres et mers européennes d'ici à 2030, et l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés d'ici à 2050.

« Une étape décisive », affirme l'ONG France Nature Environnement dans un communiqué de presse. Le texte a obtenu 329 voix pour, 275 voix contre et 24 absentions. Pour son adoption, 315 voix étaient requises. « [II] a survécu, bien qu'affaibli, aux efforts sans précédent employés par les partis de droite et d'extrême-droite pour le torpiller », continue l'ONG. De son côté, Pascal Canfin, président de la commission environnement du Parlement européen, se félicite de l'issue du vote, qui montre qu'une « partie du PPE a résisté à l'offensive anti-Greendeal ». « C'est important, dans la période que l'on traverse avec la crise agricole, d'avoir été capables de rester rationnels » souligne-t-il.

Pour obtenir cette majorité, il a fallu trouver des compromis, notamment celui de passer d'une obligation de résultat de la part des États membres, comme le suggérait la proposition initiale de la Commission européenne, à une obligation de moyens. « C'est un affaiblissement », réagit le député, qui admet néanmoins que cette obligation « reste réellement nouvelle ».

Le texte devra ensuite être adopté par le Conseil, ce qui ne devrait être qu'une formalité <u>selon la coalition</u> d'ONG RestoreNature, pour être publié au sein du *Journal officiel de l'Union européenne* et entrer en vigueur vingt jours après.

